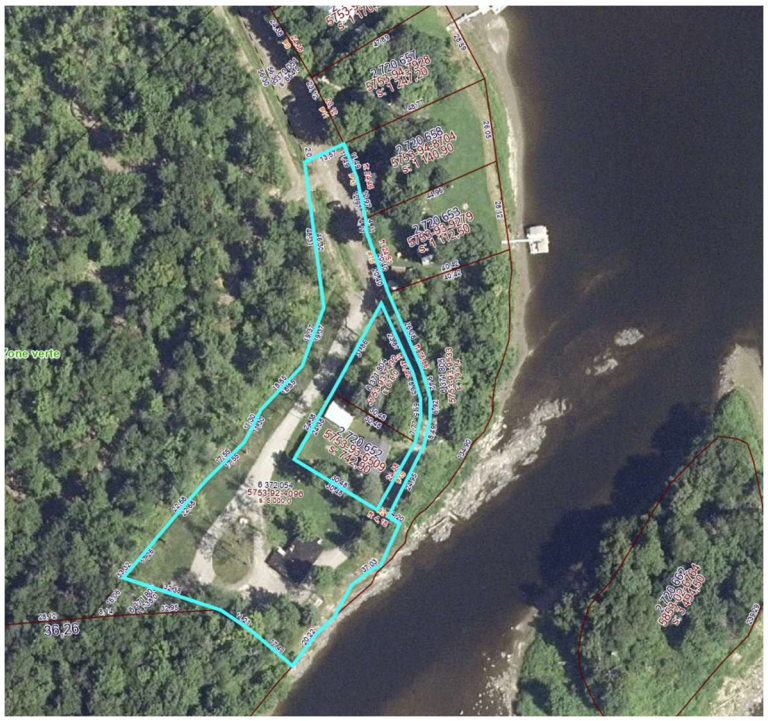
# DÉROGATION MINEURE
# AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante située au 21 chemin des Glaïeuls, lot no. 6 372 054:

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel détaché en cour avant, ce qui est contraire à la norme réglementaire, qui prévoit que les bâtiments secondaires doivent être localisés dans les cours latérales et arrières seulement, selon l'article 5.2.2 c) du Règlement de zonage no. 187-2008.




Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le lundi 7 décembre 2026, à 20 h, à la salle du conseil au Pavillon des Loisirs, 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 19 novembre 2026

(Signé)_____
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière